

Psychologie, spécialité : Psychologie, ergonomie et ingénierie des facteurs humains

RNCP25212 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	124
Code(s) ROME	K2101, K1801, M1402, M1403, K2401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Lorraine

<http://www.univ-lorraine.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

Le titulaire du diplôme conduira des activités consistant à évaluer, corriger, aménager et concevoir des situations et outils de travail, des produits, des environnements et des systèmes professionnels et domestiques en vue de les rendre compatibles avec les besoins, les compétences et les limites des personnes, afin de garantir un haut niveau de confort, d'efficacité, de sûreté et de performances humaines, et afin de prévenir les risques et nuisances liés à l'activité.

L'objectif du Master « Psychologie, Ergonomie et Ingénierie des Facteurs Humains » (PEIFH) est de former des spécialistes en ergonomie compétents dans les trois sous-domaines de l'ergonomie (selon les recommandations élaborées par l'IEA - International Ergonomics Association - <http://www.iea.cc>), quant aux compétences professionnelles et aux parcours de formation qualifiants en ergonomie, et avec la définition de la discipline adoptée internationalement en 2000, à savoir : ergonomie physique ; ergonomie cognitive ; ergonomie organisationnelle.

Par ailleurs, ce Master est conçu en conformité avec les exigences de la certification professionnelle européenne des ergonomes, telles que spécifiées par le CREE (Center for Registration of European Ergonomists - <http://www.eurerg.org>, ou pour la partie francophone : <http://www.artee.com>), ainsi que les recommandations du CE2 (Collège des Enseignants et Chercheurs en Ergonomie). Les diplômés ont ainsi, selon les exigences de certification la possibilité d'obtenir le titre d'ergonome européen.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités évaluées

Les compétences développées seront fondées sur :

- Des connaissances sur le fonctionnement individuel et collectif de l'homme au travail, et sur les effets du travail sur la santé ;
- Des connaissances sur l'organisation des entreprises, les technologies utilisées, les processus de conception ;
- Des connaissances relatives à l'analyse du travail et ou des formes d'usage et la simulation du travail ou de l'usage futurs ;
- Des connaissances relatives à l'intervention ergonomique et à la collaboration des ergonomes avec les autres acteurs des projets.

À l'issue de la formation, l'étudiant devra être capable :

- d'analyser une demande d'intervention et le cas échéant, la reformuler avec les acteurs concernés (commanditaires, clients, etc.) ;
- de rassembler et analyser les informations disponibles, consulter des personnes ressources, d'analyser, mettre en cohérence et synthétiser les données issues de l'observation, d'entretiens, de documents internes, et de travaux scientifiques disponibles sur les problèmes traités ;
- de suivre et rendre compte de processus méthodologiques rigoureux respectant les contraintes de la démarche professionnelle tout en laissant sa place à la construction d'une intervention sur mesure ;
- de mobiliser les connaissances sur le fonctionnement de l'humain au travail et sur les organisations pour comprendre et expliquer les situations de travail ou d'usage ;
- de produire une analyse globale de la situation, de se positionner en tant qu'ergonome vis-à-vis de la diversité des disciplines et acteurs en présence ;
- de négocier les conditions sociales, techniques et financières de son intervention ;
- d'innover et faire preuve de créativité dans les processus de conception ;
- de mettre en place des simulations de travail ou d'usages futures ;
- d'accompagner des projets de conception ou d'organisation ;
- de valoriser les résultats d'une étude/intervention par une rédaction et une présentation adaptées aux normes et exigences des destinataires du produit (entreprise, institution publique, revue scientifique, etc.) ;
- de rédiger des publications (rapports d'études, notes de synthèse, articles...), d'organiser et gérer son temps pour achever les travaux dans les délais négociés ;
- de respecter la confidentialité des données recueillies et le cadre déontologique de la pratique, de participer au travail collectif d'élaboration des règles de métier dans des réunions professionnelles ;
- de communiquer dans des colloques, conférences ou séminaires sur des thèmes appartenant au domaine d'investigation ;
- de maîtriser les outils et méthodes de l'ergonomie.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les ergonomes professionnels exercent leur activité dans des cadres institutionnels diversifiés. Ils peuvent agir en tant que profession libérale ou salariée de sociétés de conseil. On les trouve aussi dans les grandes entreprises publiques (EdF, GdF, France Télécom, SNCF, RATP, ...) ou privées (sociétés de service) où leur rattachement est très varié : services d'études, recherche et développement ou services des méthodes, services du personnel ou de gestion des ressources humaines, services de médecine du travail, services marketing. On les trouve encore dans des organismes publics ou des associations où ils mènent études et recherches.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- L'hygiène et la sécurité :
Ergonome d'entreprise ;
Responsable sûreté, sécurité et qualité ;
Ingénieur socio-technique.
- Les méthodes et organisation de la production :
Ingénieur méthode ;
Fiabiliste ;
Préventeur.
- Les nouvelles technologies :
Ergonome des interactions humains-machine ;
Ingénieur utilisabilité ;
Concepteur de systèmes centrés humain (télé-enseignement, web-design) ;
Ingénierie cognitive et management des connaissances ;
Ingénieur veille technologique ;
Chargé de recherches et de développement.
- La santé au travail :
Ergonome dans des services de médecine du travail ;
Ergonome dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail ;

Ergonome pour des organisations patronales et syndicales ;
Ergonome pour les organismes consulaires.
- Le handicap et le vieillissement :
Ergonome de la réadaptation ;
Chargé d'insertion des personnes handicapées.
• La conception et la distribution des produits :
Conception et évaluation de produits de la vie courante ;
Ingénierie de l'innovation ;
Ergo-designer ;
Ergonome produit et ergo-marketing.
• L'environnement :
Ingénieur facteurs humains dans les domaines de l'ergonomie architecturale ;
Aménagement urbain et développement durable.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 792 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) L5X93 — Chargés d'études socio-économiques · tension 3/5 (Modérée) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	19 680
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement L5X93 — Chargés d'études socio-économiques N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury d'enseignants-chercheurs et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25212/>